

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Par arrêté n°36\_2025A en date du 13 août 2025 et arrêté rectificatif n°39\_2025A en date du 04 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour **une durée de 33 jours consécutifs du lundi 13 octobre 2025 à 9h00 au vendredi 14 novembre 2025 à 16h00**.

Le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire à horizon 2045. Il prend en compte à la fois les besoins des habitants et les ressources du territoire, tout en conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales, dans le respect de la sobriété foncière.

Par décision n°E25000080/31 du 26 mai 2025, Philippe Grimaud, en qualité de magistrat délégué à la présidence du Tribunal Administratif de Toulouse, ont été désignés Monsieur Didier Guichard militaire retraité, président de la commission d'enquête ; Monsieur Jean-Paul Jaudon retraité Etablissement d'Elevage et Madame Maryse Lacan retraitée de la fonction publique territoriale, membres titulaires de la commission d'enquête et Monsieur Jean-Jacques Vidal ingénieur en chef des TPE retraité, membre suppléant de la commission d'enquête.

Le siège de l'enquête publique se situe à la Communauté d'Agglomération sur la commune de Técou, et dans les mairies des communes de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn. Pendant toute la durée de l'enquête publique (soit 33 jours consécutifs du 13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 16h00) le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- en version papier au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou et à l'accueil des mairies des communes de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, aux jours et heures d'ouverture au public,
- en version numérique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique) et depuis un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou aux dates, heures et lieux des permanences.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers de l'enquête publique auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.

Les observations du public pourront être :

- consignées sur les registres papiers d'enquête, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête, ouverts à cet effet :
  - à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Le Nay 81600 Técou ;
  - à l'accueil de la mairie de Gaillac, 70 Place d'Hautpoul 81600 Gaillac ;
  - à l'accueil de la mairie de Graulhet, Place Elie Théophile 81300 Graulhet ;
  - à l'accueil de la mairie de Rabastens, 3 Quai des Escoussières 81800 Rabastens ;
  - à l'accueil de la mairie de Lisle-sur-Tarn, 21 Place Paul Saissac 81310 Lisle-sur-Tarn.
- consignées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6565> et disponible depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique)
- adressées par courrier électronique à l'attention du président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : [scot.enquetepublique@gaillac-graulhet.fr](mailto:scot.enquetepublique@gaillac-graulhet.fr)
- adressées par voie postale, à l'attention du président de la commission d'enquête siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Centre de Ressources - Le Nay 81600 Técou

Les commissaires enquêteurs seront disponibles pour rencontrer le public à pour recueillir les observations du public, que ce soit sous forme écrite ou orale, aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :

- **lundi 13 octobre 2025 de 9h à 12h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou,**
  - **vendredi 17 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Gaillac,**
  - **mardi 21 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,**
  - **vendredi 24 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Rabastens,**
    - **lundi 27 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Gaillac,**
    - **jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Graulhet,**
    - **lundi 3 novembre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,**
    - **mercredi 5 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Rabastens,**
    - **mercredi 12 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Graulhet,**
- **vendredi 14 novembre 2025 de 13h30 à 16h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou,**

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres papiers seront clos et signés par Monsieur le Président de la commission d'enquête et le registre numérique inaccessible. Toute contribution formulée avant le lundi 13 octobre 2025 9h00 et après le vendredi 14 novembre 2025 16h00 ne sera pas prise en compte quel que soit son mode de dépôt.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département (La Dépêche et Le Tarn Libre).

Cet avis sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les mairies des 56 communes membres de Communauté d'Agglomération, visible depuis la voie publique.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour y être tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les documents seront également consultables sur le site de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique).

Après enquête publique, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, qui est l'autorité compétente, approuvera par délibération l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) éventuellement modifié, pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête.

La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet sise Le Nay 81600 TECOU, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Le Nay 81600 TECOU.